



ACTION
CONSEIL
PATRIMOINE

2022

Document d'Entrée en Relation

À remettre au client lors de la première rencontre

(Conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

PRESENTE PAR ACP CENTRE – SITE WEB : WWW.ACP-GROUP.FR

ACP CENTRE

Conseil en Gestion de Patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine– SARL au capital de 2 000€ immatriculée au RCS de Tours sous le numéro 841 414 980 dont le siège social est situé 26, rue Henri Barbusse - 37000 Tours

Tél : 02.46.71.03.39 – www.acp-group.fr – Immatriculé à l'ORIAS sous le n°18 006 075 (www.orias.fr) en tant que :

Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance de catégorie B et Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement. Carte de Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3701 2019 000 042 139 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tours.

NE PEUT RECEVOIR DE FONDS

Florian BRAVO créé son premier cabinet en 1998 à Limoges, **ACTION CONSEIL PATRIMOINE** où il est rejoint en 2004 par Laurent VAYDIE. Forts de liens historiques, ils créent en 2018 un second cabinet en région Centre : **ACP Centre**

Notre mission est d'avoir une approche transversale, des aspects financiers aux aspects juridiques, tout en veillant à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant.

Quels que soient votre âge et votre statut professionnel, notre mission est de vous apporter un conseil impartial, de prendre en charge globalement votre projet, de mettre en place des solutions sur mesure et vous permettre ainsi d'atteindre vos objectifs patrimoniaux, fiscaux et entrepreneuriaux.

Qu'il s'agisse :

- De constituer et valoriser votre patrimoine,
- De penser votre protection et celle de votre famille, tant au niveau de la sphère privée que professionnelle,
- D'optimiser votre rémunération de chef d'entreprise,
- De préparer votre retraite,
- De transmettre votre patrimoine, votre entreprise,
- De vous conseiller dans vos investissements financiers...

Dans tous ces domaines, **ACP Centre** a une expertise reconnue.

Ce document a pour objectif de satisfaire à notre devoir d'information et de conseil en vous présentant nos statuts juridiques, notre système de rémunération, nos partenaires et les démarches que vous pouvez entreprendre en cas de litige.

ACP Centre est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 18 006 075 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Nos activités réglementées :

- **Conseiller en investissements financiers**

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière **non-indépendante** et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Nos principaux partenaires dans le secteur assurance : Apicil, Cardif, Axa, Générali Patrimoine, Metlife, MMA, Oradéa Vie, Swiss Life, Allianz VIP, UNEP, Suravenir ...

Nos principaux partenaires dans le secteur des Sociétés de Gestion : nous suivons les fonds d'investissements de nombreuses sociétés de gestion telles que, Finaval, SG Adequity, Meeschaert AM, SG Issuer, Aviva Investor, Sofidy, Perial, ...

Nos principaux partenaires dans le secteur bancaire : BNP Paribas, Société Générale, Gresham Banque, Swiss Life Banque Privée,

- **Démarcheur bancaire et financier**

Identité des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : Swiss Life Banque Privée, Gresham Banque, GE Money Bank, Oddo, ...

- **Courtiers en assurance dans la catégorie « b »**

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et les exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : Apicil, SwissLife, Cardif, MMA, Allianz VIP, Unep, Aviva, Suravenir, Axa, etc... (Il peut vous être communiqué, sur simple demande, la liste exhaustive des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.)

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital du courtier) : **Néant.**

- **Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3701 2019 000 042 139 délivrée par la CCI de Tours et d'Indre-et-Loire.

- **Courtage en opérations de banque et en services de paiement**

Établissement de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du CA au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant.**

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant.**

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels travaille le cabinet : BNP, Société Générale.

Le montant de la rémunération perçue par l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

- **Service de conseil portant sur un crédit immobilier**

Le montant de la rémunération perçue au titre de service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Informations sur les modes de communications :

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Florian BRAVO** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter : fbravo@acpgroup.fr.

Si vous estimez, après avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle :

Assurance RCP et Garantie Financière n° 18006075 souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige :

En cas de litige ou de réclamation, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour le conseil en investissements financiers : le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle :

- Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : l'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse- 75082 Paris Cedex 02
- Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature de la cliente/du client